Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4878 Jeudi 18 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

CITY CARS

COMMUNIQUES DE PRESSE

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO-AGE	
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP" - AGO -	3
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP" - AGE -	4
SOTUVER – AGO -	4

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H - AGO -

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOTUVER – AGO -	6-7
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP" – AGO	O - 8-10

INFORMATIONS POST AGO

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB - 11-14

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 » 15

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL	16
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT - MONOPRIX »	17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"
- FCP BIAT PRUDENCE
- FCP BIAT EPARGNE ACTIONS
- FCP VALEURS MIXTES
- AIRLINES FCP VALEURS CEA

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 51, Rue Ali Darghouth, 1001-Tunis

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions CITY CARS et l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 27 Mai 2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société CITY CARS est rentré en vigueur le 28 Novembre 2014, Il était composé de 365.558 actions et de 1.253.196,381 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 27 Mai 2015, ce contrat est composé de 191.625 actions et de 3.146.100,896 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé

2014 - AS - 2732

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2015, à 11 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage - Zone Touristique Gammarth -Tunis -, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2014.
- 2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2014.
- 3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2014.
- 4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2014.
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014.
- 7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2014.
- 8. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2014.
- 10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014.
- 11. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
- 12. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.
- 13. Pouvoirs pour les formalités.

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2015, à 12h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Continuité de l'activité de l'entreprise.
- 2. Approbation des amendements des statuts.

2014 - AS - 2734

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

La société tunisienne de verreries « SOTUVER » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2015 à partir de 10 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers pour l'exercice clos au 31/12/2014
- 3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014
- 4- Lecture et approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.
- 5- Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- 8- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 9- Renouvellement des mandats des administrateurs
- 10-Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 29 Juin 2015 à 09h00 à **l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH** sis à la rue de la république la Marsa 2078, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
- 2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
- 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 5. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
- 6. Affectation des résultats.
- 7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2015.
- 9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanant d'audit.
- 10. Nomination des administrateurs représentant les petits porteurs
- 11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2014 - AS - 2736

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « SOTUVER » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2015.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution

Report à nouveau

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2014	4 331 539,393
Résultat reporté 2013	3 046 719,212
Bénéfice distribuable	7 378 258,605
Réserve légale (5%)	216 576,970
Réserves spéciales d'investissement	1 141 128,485
Dividende statutaire (6%)	1 308 172,800
Super dividende (14%)	3 052 403,200

1 659 977,150

- Suite -

Les dividendes de l'exercice 2014 sont ainsi fixés à **200**millimes par action de nominal de 1dinar. Les dividendes ont été prélevés en parti sur les résultats reportés de l'exercice 2013 et antérieurs d'un montant de 3 046 719,212. De ce fait, et en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, cette partie des dividendes ne payant pas d'impôt, et ils n'auront pas à subir de retenue à la source. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

.....

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2014 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs cité ciaprès pour une période de 3 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2017.

- Monsieur Yahia BAYAHI
- Monsieur Tahar BAYAHI
- Monsieur Taieb BAYAHI
- Monsieur Brahim ANANE
- Monsieur Hemdane BEN OTHMANE
- Monsieur Ali ISMAIL représentant de la Compagnie Financière d'Investissement (CFI)

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social: Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de la société au titre de l'exercice 2014 et du rapport général des Commissaires aux Comptes relatif au même exercice, approuve tels qu'ils ont été présentés le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales, en prend acte et approuve les conventions réglementées dont il fait état.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2014, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée	Générale	Ordinaire	décide	d'affecter	le	résultat	déficitaire	de	l'exercice	clos
au 31 décem	bre 2014 d	comme sui	t :							

Report déficitaire (perte 2014) 1 429 514,094 Dinars

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblé	e Générale	Ordinaire	décide d'	allouer,	au titr	e de l'ex	rcice	2014	, des jet	ons
de présenc	e à haute	ur de		. Dinars	par	séance	avec	un m	naximum	de
	Dinars pa	ar an pour	chaque A	dministra	ateur.					

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, au titre de l'exercice 2014, une rémunération de Dinars par réunion avec un maximum de Dinars par an pour chaque Administrateur membre du comité permanant d'audit.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 des statuts et notamment le troisième alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du mandat des Administrateurs suivants :

- La Société Tuniso-Saoudienne d'Investissement et de Développement « STUSID BANK».
- La Société Tunisienne de Banque « STB ».
- L'Office de Commerce de Tunisie « OCT ».

Le bureau de l'Assemblée a reçu candidatures pour les trois sièges objet de renouvellement.

-

-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-

_

-	Suite	-
---	-------	---

Ainsi les trois sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1)
- 2)
- 3)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve être composé des Administrateurs suivants :

- M. Riadh BERRJEB
- PIRELLI TYRE SPA
- BID
- BTK
- STIA
- M. Hédi BEN BRAHAM

-

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par le Président Directeur Général de la STIP :

- Président Directeur Général de la SOMACOP,
- Président du Conseil de Surveillance de la SMTP Amine,
- Membre du Conseil d'administration de la SNDP.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

Informations Post AGO

Union Internationale des Banques -UIB-

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 juin 2015, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de prélever du poste « Prime d'émission » un montant de 50 millions de dinars et ce, pour absorber partiellement et à due concurrence les résultats reportés négatifs.

Ainsi, les résultats reportés sont ramenés à 1 171 129,716 TND.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014, qui s'élève à 56 615 735,045 TND minoré du report à nouveau négatif de 1 171 129,716 TND, soit au total 55 444 605,329 TND comme suit :

- Réserve légale (5%) 2 772 230,266
 - Fonds social 1 000 000,000
 - Réserve ordinaire 32 390 000,000

- Suite -

Réserve pour réinvestissement exonéré

2 000 000,000

Dividendes

17 280 000,000

Report à nouveau

2 375,063

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,5 dinar par action ou certificat d'investissement, soit 10% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 21 juin 2013, portant cooptation de Monsieur Alexandre Maymat, en qualité d'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- La SOCIETE GENERALE
- Mr Pierre BOURSOT
- Mr Bernard DAVID
- Mr Mongi MOKADDEM
- Mr Romuald HAJERI
- Mr Habib BOUAZIZ
- Mr Mokhtar BEN CHEIKH AHMED

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

Le mandat des commissaires étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de nommer les cabinets AMC Ernst & Young et Tunisie Audit Conseil - Grant Thornton représentés respectivement par Messieurs Noureddine Hajji et Lamjed Ben Mbarek en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 150 000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

Bilan après répartition des résultats suite approbation de l'AGO du 04 juin 2015 Arrêté au 31 Décembre 2014 (Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 667	71 019	71 019
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et	191 266	271 808	271 808
financiers AC 3- Créances sur la clientèle	2 441 625	2 151 406	2 151 404
	3 441 625	3 151 486	3 151 480
AC4-Portefeuille - titres commercial : AC 5- Portefeuille d'investissement	112.516	0 46 021	46 03 1
AC 6- Valeurs immobilisées	113 516 42 053	46 031 43 418	40 03
AC 7- Autres actifs	35 535	35 410	38 470
TOTAL ACTIF	4 021 662	3 619 172	3 622 232
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	0	0	(
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et	190 254	154 353	154 353
inanciers			
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 150 880	2 956 445	2 956 44
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	304 534	332 692	332 662
PA 5- Autres passifs	125 559	114 347	117 437
TOTAL PASSIF	3 771 227	3 557 837	3 560 897
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	172 800	196 000	196 000
CP 2- Réserves	77 633	14 506	14 50
CP 5- Résultats reportés	2	(149 171)	(187 187
CP 6- Résultat de l'exercice	0	Ó	38 01
TOTAL CAPITAUX PROPRES	250 435	61 335	61 33
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 021 662	3 619 172	3 622 23
fres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)	7 021 002	0 01/ 1/2	- UNE EU

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 04 JUIN 2015 DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	-51 171	4 760	0	0	289	9 621	74 800	56 616	267 715
Apurement du report à nouveau négatif		50 000						-50 000		0
Affectation AGO du 04/06/2015		18 453	2 773	32 390	2 000		1 000		-56 616	0
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 04/06/2015		-17 280								-17 280
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	2	7 533	32 390	2 000	289	10 621	24 800	0	250 435

Δ١	/IS	DE	s s	0c	IFT	'FS
_			-	\sim	-	-

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015»

MAC SA- Intermédiaire en bourse- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «UIB Subordonné 2015» de 50 000 000 DT, ouvertes au public le 18 mai 2015, ont été clôturées le 12 juin 2015.

2014 - AS - 2724

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord -1080Tunis-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **585 585 dinars** pour le porter de **18 738 720 dinars à 19 324 305 dinars** et ce, par incorporation de :

- 572 573,295 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2014.
- 13 011,705 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2014».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 117 117 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente deux (32) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2015 et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 18 juin 2015.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 18 juin 2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 18 juin 2015.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 18 juin 2015.

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT - MONOPRIX »

Siège social: 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6 656 456 dinars* pour le porter de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars* et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 3 328 228 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 16 641144 actions anciennes composant le capital social actuel à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes et ce, à partir du 16 juin 2015.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

La SNMVT procèdera à l'acquisition et l'annulation de quatre (4) droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 3 328 228 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Cotation en Bourse:

Les actions anciennes de la SNMVT – MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **16 juin 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **16 juin 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 16 juin 2015.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 16 juin 2015.

L'AGE du 29 mai 2015 a initialement fixé le montant de l'augmentation de capital à 6 656 458 dinars avec l'attribution de 3 328 229 actions à raison d'une action gratuite pour cinq actions anciennes détenues. Le nombre de droits issu du détachement n'étant pas divisible par cinq pour pouvoir respecter la parité sus mentionnée, le conseil d'administration de la SNMVT réuni le 9 juin 2015 a décidé de ramener le montant de l'augmentation de capital à 6 656 456 dinars et l'attribution de 3 328 228 actions gratuites et s'est engagé à régulariser ledit montant lors de la tenue de la prochaine AGE.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,897%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,920%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,930%	999,953
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,943%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,965%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,988%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,017%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,034%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,054%	1 001,118
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,057%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,080%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,131%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	934,005
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,414%	997,362
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,744%	1 018,965
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,038%		982,455
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,836
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	811,918
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,921
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,892
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,809
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,971
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,067
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,712
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,438

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRI	ES OPCV	'M	TITR	ES OPCV	'M
Dénomination	Gestionnaire	Date d'o	ouverture	VL au 3	31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE C		ON				
1 TENNIOTE CICAN	SICAV OBLIGATAIRES DE CA	_	07/02	1	452.070	455 400	455.40
1 TUNISIE SICAV 2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT		07/92		153,079 103,089	155,482 104,696	155,49 104,70
2 SICAV FATRIMOINE OBLIGATAIRE	FCP OBLIGATAIRES DE CAPI			7	103,009	104,030	104,70
3 FCP SALAMETT CAP	AFC		01/07	•	13,510	13,741	13,74
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	_	12/14		99,995	100,914	100,91
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	ALISATION - VL	HEBDOMADAIR	?E	,		
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/0	01/06		1,392	1,416	1,41
	SICAV MIXTES I	E CAPITALISATI	ION				
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST		10/92		37,429	38,022	38,02
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS		05/93		50,906	51,640	51,64
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	FCP MIXTES DE CAPITAL AXIS GESTION)4/08	I	164,460	162,328	162,5
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION		04/08		578,304	586,417	586,7
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE		10/08		113,984	121,703	122,04
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/1	10/08		125,520	132,164	132,40
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/1	10/08		120,253	126,766	126,9
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE		05/09		112,606	116,442	116,7
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	_	10/09		95,252	103,396	103,5
15 FCP KOUNOUZ	TSI TUNISIE VALEURS	_	07/08		134,724	141,705	143,1
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER 17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS		09/10	-	93,485 102,726	93,072 102,785	93,6 102,7
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		12/14		99,994	117,276	117,4
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		12/14		99,994	116,460	116,7
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT		09/12		86,054	86,674	86,4
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT		09/12		104,629	106,209	106,14
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT FCP MIXTES DE CAPITALI				98,010	96,815	96,6
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT		03/07		1 439,180	1 482,687	1 481,5
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/0	02/04		2 385,305	2 436,493	2 429,7
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10			112,115	114,161	113,9
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			104,580	109,712	109,12
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX		10/08		130,887	136,426	136,49
28 FCP FINA 60 *	FINACORP		03/08		1 207,035	En liquidation	En liquidation
29 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	_	05/09		133,033	139,369	139,09
30 AIRLINES FCP VALEURS CEA 31 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS		16/03/09 01/10/12		16,255 5 158,963	16,378 5 271,257	16,4 ² 5 266,88
32 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/10/12			5 004,703	5 119,291	5 108,53
33 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI		01/06		2,329	2,390	2,40
34 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/0	01/06		2,022	2,086	2,09
35 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/0	09/09		1,116	1,108	1,1
36 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST		03/15		-	1,015	1,0
37 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST		03/15		-	1,019	1,0
38 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	DISTRIBUTIO	03/15		-	1,025	1,03
	T OFC VM DE	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Dernier di	vidende			Ī
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de	Montant	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			paiement	Montant	31/12/2014		
20 CANADETT CICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,227	106,2
39 SANADETT SICAV 40 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	108,488	106,227	106,23
41 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	13/04/15	4,209	106,020	103,679	103,69
42 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		4,276	102,733	100,278	100,2
43 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,710	101,7
44 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,183	105,1
45 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 46 SICAV TRESOR	BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	06/01/97 03/02/97	29/05/15 26/05/15	4,282 3,984	104,303 102,996	102,114 100,731	102,1 100,7
47 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,984	102,996	100,731	100,7
48 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,099	100,1
49 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,163	102,1
50 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,490	101,5
51 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,465	104,4
52 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 53 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAC SA MAXULA BOURSE	20/05/02 02/02/10	27/04/15 29/05/15	4,197 3,231	105,639 103,337	103,319 101,712	103,3 101,7
54 SICAV RENDEMENT	SBT	02/02/10	30/04/15	3,786	103,337	101,712	101,7
	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,774	102,7
55 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV		10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,498	100,5
56 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/5/					
56 SICAV BH OBLIGATAIRE 57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,840	
56 SICAV BH OBLIGATAIRE 57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SIFIB BH SMART ASSET MANAGEMENT	06/07/09 05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,035	103,0
56 SICAV BH OBLIGATAIRE 57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 59 SICAV L'ÉPARGNANT	SIFIB BH SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	06/07/09 05/06/08 20/02/97	29/05/15 25/05/15	3,525 4,224	104,892 102,652	103,035 100,454	103,04 100,40
56 SICAV BH OBLIGATAIRE 57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SIFIB BH SMART ASSET MANAGEMENT	06/07/09 05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,035	101,8 103,04 100,4 101,3 103,1

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES	<i>OPCV</i>	/M	TITR	ES OPCV	M
		FCP OBLIGATAIRES						
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,348	10,34
	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,331	101,34
	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,574	101,58
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE FCP OBLIGATAIRES -	20/01/15 VL HEBDOMADAIR	- E	-	-	101,030	101,04
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF SICAV M	25/02/08 IIXTES	29/05/15	3,855	101,462	99,492	99,56
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	64,106	64,31
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	149,914	149,98
	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 523,118	1 524,47
	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,432	112,30
_	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,181	112,04
_	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,588	90,77
	SICAV SECURITY SICAV CROISSANCE	COFIB CAPITAL FINANCE SBT	26/07/99	25/05/15 30/04/15	0,454 6,596	17,176	17,177	17,17 280,38
76		SIFIB-BH	27/11/00 22/09/94	29/05/15	0,706	272,658 32,349	278,683 31,351	31,43
_	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 405,143	2 416,79
	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,093	73,18
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,485	55,47
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,590	96,68
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,303	103,69
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,396	90,90
		FCP MIXTES - V						
	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,256	11,27
-	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,411	12,42
-	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,977	16,03
	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,132	15,18
	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,465	13,48
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,810	11,85
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,620	10,63
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION BNA CAPITAUX	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,564	10,56
	BNAC PROGRÈS FCP BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07 03/04/07	21/05/15 21/05/15	2,338 2,236	127,420 124,932	135,160 129,660	135,51 129,80
-	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,148	10,23
-	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	102,219	102,85
	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,554	20,54
-	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	80,966	82,39
	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	85,306	86,87
-	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	96,033	95,97
-	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	3,002	9,319		En liquidatio
	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13		_	7,293	En liquidation	En liquidatio
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,123	98,77
		FCP MIXTES - VL	HEBDOMADAIRE				, i	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,958	105,98
-	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,207	101,80
	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,600	141,11
-	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578		10,02
	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856		118,71
	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140		118,32
	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666		105,45
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	104,728	103,87
	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008		187,68
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,096	171,84
	MAC ÉPARGNANT FCP MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA MAC SA	15/11/05 28/04/06	25/05/15 27/05/13	5,215 63,142	144,094 11 701,904	147,543 13 631,174	147,74 13 621,14
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	4//03/13	03,142	18,545	20,482	20,58
_	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10			134,499	138,448	137,42
_	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-]		104,934	104,158	103,03
	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidatio
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,543	118,37
	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 708,222	8 758,03
_	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,915	8,91
	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-,102	99,599	98,783	100,14
	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15		_		-	1000,00
	•	FCP ACTIONS - V						,
	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-		104,927	104,90
123								
123		FCP ACTIONS - VL	HEBDOMADAIRE					
	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	FCP ACTIONS - VL	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,022	8,99

^{*} En liquidation pour expiration de la durée de vie ** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 :cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Fadhel JAOUA.

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	-	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2014	2013
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 430 823	8 425 423
- Amortissements des immobilisations incorporelles	_	(8 345 265)	(8 285 232)
	III.1	85 558	140 191
Immobilisations corporelles		175 611 954	174 963 919
- Amortissements des immobilisations corporelles		(161 532 785)	(159 355 284)
	III.1	14 079 169	15 608 635
Immobilisations financières		10 680 521	10 654 007
- Provisions sur immobilisations financières		(5 634 589)	10 654 087 (5 679 100)
- Flovisions sui inimobilisations imancieres	III.2	5 045 932	4 974 986
	111.2	3 043 332	4 37 4 300
Total des actifs immobilisés		19 210 660	20 723 812
Total des actifs non courants		19 210 660	20 723 812
Actifs courants			
Stocke		24 220 072	27 706 005
Stocks - Provisions pour dépréciation des stocks		34 229 973 (1 115 939)	27 796 905 (999 187)
- 1 Tovisions pour depreciation des stocks	III.3	33 114 034	26 797 718
Clients et comptes rattachés		39 925 058	39 776 377
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	_	(16 830 871)	(17 061 475)
	III.4	23 094 188	22 714 903
Autres actifs courants		12 029 880	10 423 885
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 108 135)	(1 209 557)
	III.5	10 921 745	9 214 328
Placements et autres actifs financiers	III.6	186 755	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	2 884 185	5 929 561
Total des actifs courants		70 200 906	68 020 319
Total des actifs		89 411 566	88 744 132

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2014	2013
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 766 530	7 770 790
Résultats reportés		(170 903 334)	(154 132 073)
Total des capitaux propres avant résultat de	e l'exercice	(145 816 097)	(129 040 623)
Résultat de l'exercice		(1 429 514)	(16 771 261)
Total des capitaux propres	III.8	(147 245 611)	(145 811 884)
Passifs		,	
Passifs non courants			
Emprunto et dettes assimilées	III.9	60 510 011	22 546 850
Emprunts et dettes assimilées Autres passifs non courants	III.9 III.10	62 518 811 844 649	32 546 850 844 649
•	-	4 157 003	3 542 707
Provisions pour risques et charges	III.11	4 157 003	3 542 707
Total des passifs non courants		67 520 463	36 934 207
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	11 813 863	9 428 045
Autres passifs courants	III.13	44 757 224	46 578 926
Concours bancaires et autres passifs financiers	_	112 565 628	141 614 837
Total day possife assurante		400 420 745	407 004 000
Total des passifs courants		169 136 715	197 621 808
Total des passifs		236 657 178	234 556 015
Total des capitaux propres et des passifs		89 411 566	88 744 132

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP) Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	_	Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
Produits d'exploitation	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Revenus	III.15	89 739 515	94 810 173
Autres produits d'exploitation	III.16	229 200	260 538
Total des produits d'exploitation		89 968 715	95 070 712
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(5 714 376)	4 332 861
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	55 811 626	56 648 871
Charges de personnel	III.18	23 670 185	22 982 197
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 389 623	10 853 936
Autres charges d'exploitation	III.20	4 330 054	4 083 093
Total des charges d'exploitation		80 487 111	98 900 958
Pácultat d'avalaitation		9 481 604	(3 830 246)
Résultat d'exploitation		9 401 004	(3 830 240)
Charges financières nettes	III.21	10 765 482	12 948 850
Produits des placements		-	450.400
Autres gains ordinaires		-	153 162
Autres pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(1 283 878)	(16 625 934)
Impôt sur les bénéfices		145 636	145 327
Résultat des activités ordinaires après impôt		(1 429 514)	(16 771 261)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(1 429 514)	(16 771 261)
Résultat net de la période		(1 429 514)	(16 771 261)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	(2 511 544)
Résultat de l'exercice après modification comptable		(1 429 514)	(19 282 805)

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)	Période	close le
Notes		31/12/2013
ux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	(1 429 514)	(16 771 261
Ajustements pour:	,	
- Amortissements et provisions	2 632 526	10 910 80
- Variations des :		
Stocks	(6 433 068)	2 993 97
Créances	(148 681)	(5 628 096
Autres actifs courants	(1 605 995)	` 461 68
Placements et autres actifs financiers	3 177 054	
Fournisseurs et autres dettes	(2 087 757)	19 903 25
-Transfert de charges	22 443	(82 554
- Plus ou moins-value de cession	37	(133 384
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(5 872 956)	11 654 42
ux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations	(681 949)	(863 83)
corporelles et incorporelles	(00:0:0)	(00000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	133 38
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	(58 171)	(3 15
financières	(50 17 1)	(0.10)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	31 737	44 52
Total des flux de trésorerie liés aux activités	(708 383)	(689 08
d'investissement	(100 303)	(00 00)
ux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-	
Actions propres	11	
Encaissements provenant des emprunts	54 689 589	41 391 56
Encaissements provenant des subventions	12 500	12 50
Décaissements pour remboursement des emprunts	(33 373 358)	
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	21 328 743	(14 423 69
Incidence de la variation des taux de change sur les	15 279	21 35
		∠ i 30
liquidités et équivalents de liquidités		
	14 762 683 (39 858 026)	(3 437 00 (36 421 02

(25 095 343) (39 858 026)

III.22

Trésorerie à la clôture de l'exercice

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Presentation de la societe

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 1.429.514 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 147.245.611 DT, soit 153.557.346 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2014 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2014, supérieur de 98.936 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 147.557.346 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec sept banques et continue à négocier avec les autres banques, notamment la STB et la BFT, concernées pour le traitement de ses engagements.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, d'un autre côté, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de la quelle il a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir. Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Un cahier des charges a été, par la suite, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

Par ailleurs, une visite a été effectuée, en octobre 2014, par la nouvelle direction générale de la STIP au partenaire technique et technologique PIRELLI à Milan en Italie, et ce, dans le but de relancer et de dynamiser la coopération entre la société et ce producteur mondial de pneumatiques. Deux experts de PIRELLI ont effectué, en conséquence, une visite aux deux usines de production de la société et une délégation de la STIP s'est déplacée, à son tour, en Italie pour discuter des modalités d'une éventuelle collaboration dans le cadre, d'une part, d'un accord « offtake » (accord d'écoulement) pour les pneus agraires et Génie civil de l'unité de Menzel Bourguiba, et d'autre part, d'une coopération commerciale entre les deux parties.

En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès des parties concernées en vue de lutter contre le commerce parallèle des pneumatiques.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

<u>Immobilisations</u>

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014 Dinars contre 15 748 826 Dinars au 31 Décembre 2013. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

		VAL	EUR BRUTE	E		AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS	31/12/2013	Acquisitions	<u>Transferts</u>	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotation 2014	Sorties	31/12/2014	<u>VCN</u>
IMMO. INCORPORELLES										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	658 664	5 400	-	-	664 064	(632 877)	(21 898)	-	(654 775)	9 289
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(648 292)	(38 135)	-	(686 427)	76 270
-En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 425 423	5 400	•	•	8 430 823	(8 285 232)	(60 033)	-	(8 345 265)	85 558
IMMO. CORPORELLES										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(16 395 103)	(833 692)	-	(17 228 795)	7 663 575
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(585 531)	(14 320)	-	(599 851)	270 179
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 099 705)	(63 861)	-	(3 163 566)	177 988
-Matériel & outillages industriels	102 148 734	-	182 000	(6 986)	102 323 748	(97 897 312)	(1 152 482)	6 986	(99 042 807)	3 280 940
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
-Matériel de transport	1 642 384	-	340	(26 000)	1 616 724	(1 328 173)	(94 896)	26 000	(1 397 069)	219 655
-Matériel informatique -Agencements, Aménagements &	1 166 114	-	30 414	(3 241)	1 193 286	(1 073 129)	(29 334)	3 241	(1 099 222)	94 064
Installations	1 100 644	-	170 288	(4 254)	1 266 678	(959 649)	(23 220)	4 254	(978 615)	288 063
-Equipements de bureau	444 696	-	9 069	-	453 765	(417 293)	(6 177)	-	(423 470)	30 295
-En cours	389 905	688 516	(392 110)	-	686 311	-	-	-	-	686 311
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	174 963 919	688 516	-	(40 481)	175 611 954	(159 355 284)	(2 217 982)	40 481	(161 532 785)	14 079 169
Total (I+II)	183 389 342	693 917	•	(40 481)	184 042 777	(167 640 516)	(2 278 015)	40 481	(169 878 050)	14 164 728

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 5 045 932 Dinars contre 4 974 986 Dinars au 31 Décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	488 198	430 028
Prêts au personnel	87 118	118 854
Total brut	10 680 521	10 654 087
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 473 783	4 931 627
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 160 806	747 473
Total net	5 045 932	4 974 986

III.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 33 114 034 Dinars contre 26 797 718 Dinars au 31 Décembre 2013 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières	10 392 101	9 644 657
Produits finis	12 341 958	7 078 851
En-cours de production de biens	3 130 394	2 679 125
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 365 520	8 394 273
Total brut	34 229 973	27 796 905
Provision pour dépréciation des MP	4 574	8 373
Provision pour dépréciation des produits finis	311 365	190 814
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	33 114 034	26 797 718

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 23 094 188 Dinars contre 22 714 903 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Clients ordinaires	4 363 560	15 576 114
Clients locaux, effets à recevoir	1 200 373	110 625
Clients, chèques en caisse	18 447 102	8 164 215
Clients douteux	15 914 023	15 925 423
Total brut	39 925 058	39 776 377
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 830 871	17 061 475
Total net	23 094 188	22 714 903

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2014 à 10 921 745 Dinars contre 9 214 328 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs débiteurs	996 443	740 014
Personnel	49 843	56 633
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	4 519 349	3 630 741
Taxes sur le CA récupérable	52 013	98 624
Etat, TFP à reporter	312 517	387 119
Etat, avances en douanes	213 510	197 465
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 495 911	3 302 866
Société du groupe SMTP	1 540 234	1 405 643
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	55 347	82 001
Charges constatées d'avance	344 259	125 577
Débiteurs divers	86 139	32 887
Total brut	12 029 880	10 423 885
Provision pour dépréciation des AAC	1 108 135	1 209 557
Total net	10 921 745	9 214 328

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 186 755 Dinars contre 3 363 809 Dinars au 31 Décembre 2013.Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	129 677	3 306 731
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
Total	186 755	3 363 809

III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 2 884 185 Dinars contre 5 929 561 Dinars au 31 Décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Caisses	5 615	20 714
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	741 000	1 855 000
Chèques à encaisser	2 066 302	3 498 693
Banques	71 269	555 154
Total	2 884 185	5 929 561

III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2014 un solde négatif de 147 245.611 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2013 de 145 811 884 Dinars. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital	Réserve	Réserve spéc.	Réserve	Actions	Autres capit.	Résultats	Amortissements	Résultat de	Total
	Social (1)	légale	d'investissement	spéciale	propres (2)	propres	reportés	différés	l'exercice	
Solde au 31 décembre 2012 (après retraitement)	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 775 052	(46 982 177)	(87 746 784)	(19 403 113)	(129 036 361)
Affectation de résultat de l'exercice 2012										
suivant la décision de l'AGO du 21/6/2013							(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	-
Subvention d'investissement						12 500				12 500
- Quotte part de l'exercice						(16 762)				(16 762)
Effets des modifications comptables							(91 562)		91 562	-
Résultat net de l'exercice									(16 771 261)	(16 771 261)
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)
Affectation de résultat de l'exercice 2013										
suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement						12 500				12 500
- Quotte part de l'exercice						(16 762)				(16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)

⁽¹⁾ L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

⁽²⁾ Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

III.9. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 62 518 811 Dinars contre un solde de 32 546 850 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un

an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme BAILLEURS DE FONDS	<u>Durée</u>	<u>Franchise</u>		Solde au 31/12/2014		
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	Total
CREDITS NON RENEGOCIES					1	
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	257 878	171 919	1 633 230	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	345 942	197 681	1 828 549	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	419 863	279 909	2 659 135	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	200 982	100 491	904 421	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	365 007	182 504	1 779 410	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	404 224	202 112	1 970 590	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		-	22 664	10 992	33 656
AIL Crédits leasing	3 ans		8 992	70 628	-	79 620
CNSS Crédit: 71 096,556 CREDITS RENEGOCIES	60 mois	3 ans	71 096	-	-]	71 096
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		801 838	490 878	-	1 292 716
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	2 912 687	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	5 959 059	993 176	-	6 952 235
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	-	1 571 433	142 857	1 714 290
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	-	233 736	-	233 736
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			-	3 000 000	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		2 031 667	1 060 000	-	3 091 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		12 272 004	1 533 996	-	13 806 000
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	16 923 000	-	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		4 259 260	740 740	-	5 000 000
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	5 082 000	847 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		2 230 588	929 412	-	3 160 000
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000		-	650 000
Total			62 518 811	15 540 966	17 857 754	95 917 531

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	<u> </u>
Total	844 649	844 649

^(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 4 157 003 Dinars contre 3 542 707 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risques douaniers	205 474	182 391
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 811 314	2 568 412
Autres provisions pour risques et charges	1 140 215	791 905
Total	4 157 003	3 542 707

III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014 contre 9 428 045 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	3 615 353	2 750 656
Fournisseurs étrangers	806 790	1 013 458
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791
Fournisseurs, effets à payer	2 128 276	617 468
Fournisseurs, factures non parvenues	4 860 362	4 655 348
Total des fournisseurs d'exploitation	11 411 572	9 037 721
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	257 742	245 775
Total des fournisseurs d'immobilisations	402 291	390 324
Total	11 813 863	9 428 045

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 44 757 224 Dinars contre 46 578 926 Dinars au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Clients R.R.R. à accorder	7 676 134	10 539 078
Ristournes à rembourser à MAAP	1 587 740	1 547 777
Fonds social	1 152 253	991 787
Personnel	2 746 989	2 570 824
Etat, impôts et taxes	20 863 265	20 620 341
Société du groupe SMTP	73 713	71 857
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 798 493	5 703 868
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	206 150	186 140
Produits constatés d'avance	3 724 649	3 489 951
Autres créditeurs divers	107 912	37 376
Total	44 757 224	46 578 926

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 112 565 628 Dinars contre 141 614 837 au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Échéances à moins d'un an sur emprunts	15 540 966	6 434 764
Échéances impayées	17 857 754	33 061 909
Emprunts courants	23 541 050	26 044 343
Intérêts courus	27 646 329	30 286 235
Banques et autres organismes financiers passif	27 979 529	45 787 587
Total	112 565 628	141 614 837

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 s'élèvent à 89 739 515 Dinars contre 94 810 173 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013
Ventes locales des produits finis	67 700 545	63 301 878
Ventes locales des produits intermédiaires	266 545	343 010
Ristournes sur ventes locales	(8 132 091)	(4 904 541)
Total des ventes locales	59 834 999	58 740 347
Ventes à l'export des produits finis	30 051 384	36 073 352
Ristournes sur ventes à l'export	(146 868)	(3 526)
Total des ventes à l'export	29 904 516	36 069 826
Total	89 739 515	94 810 173

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 229 200 Dinars contre 260 538 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Revenus des immeubles	74 853	74 228
Ventes des déchets	108 892	139 906
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	16 762	16 762
Autres produits	28 693	29 642
Total	229 200	260 538

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 55 811 626 Dinars contre 56 648 871 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Achats de matières premières	46 318 083	44 410 943
Achats de fournitures et matières consommables	6 044 309	5 734 540
Achats non stockés de matières et fournitures	5 318 929	4 453 049
Variation de stocks des matières premières	(1 898 448)	1 870 014
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	28 753	180 326
Total	55 811 626	56 648 871

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 23 670 185 Dinars contre 22 982 197 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Salaires et primes	18 364 802	17 996 146
Charges sociales	4 415 420	4 244 420
Cotisations au fonds social	191 185	232 982
Frais de cantine	426 422	424 160
Médecine de travail	29 454	27 621
Indemnités de départ à la retraite	242 902	56 868
Total	23 670 185	22 982 197

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 contre 10 853 936 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 278 015	8 614 120
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	413 332	747 473
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	116 752	199 187
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	-	1 760 354
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	55 644	168 403
Dotations aux provisions pour risques et charges	545 347	790 951
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(457 844)	(81 042)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	(265 341)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(387 670)	(197 750)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(173 953)	(882 420)
Total	2 389 623	10 853 936

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 330 054 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 contre 4 083 093 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Frais et commissions bancaires	1 025 957	1 060 608
Primes d'assurances	1 432 819	1 357 422
Entretiens et réparations	381 572	154 234
Frais de gardiennage	13 315	9 729
Frais postaux et de télécommunication	107 334	102 152
Charges locatives	113 791	107 769
Frais de transport sur ventes	261 074	307 438
Missions et réceptions	82 069	94 898
Publicités, publications et relations publiques	70 093	92 404

Impôt et taxes	413 836	413 047
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	209 116	201 848
Formation professionnelle	163 285	134 686
Autres charges diverses ordinaires	55 793	46 856
Total	4 330 054	4 083 093

III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 10 765 482 Dinars contre 12 948 850 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	1 834 788	5 166 259
Intérêts sur emprunts d'investissement	2 870 872	1 375 946
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	3 637 209	3 476 544
Intérêts sur crédits d'exploitation	821 402	1 163 596
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	204 693	229 853
Intérêts sur financement des exportations	625 904	848 221
Intérêts sur crédits de financement des stocks	46 913	49 600
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,)	1 140 831	902 538
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	37	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	(286 269)	(264 360)
Pertes et gains de change non réalisés	98 148	(13 047)
Pertes et gains de change réalisés	(229 046)	13 699
Total	10 765 482	12 948 850

III.22. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 présente un solde créditeur de 25 095 343 Dinars contre un solde de même nature de 39 858 026 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2013. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités en banques	71 269	555 154
Espèces en caisses	5 615	20 714
Chèques à encaisser	2 066 302	3 498 693
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	741 000	1 855 000
Découverts bancaires	(27 979 529)	(45 787 587)
Total	(25 095 343)	(39 858 026)

IV. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Antérieurement au 31 décembre 2013, les chèques reçus des clients à la date de reporting et non encore remis à l'encaissement, au plus-tard, un mois après cette date figuraient parmi les composantes de la rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au même titre que les autres chèques à encaisser.

Un changement de méthodes de présentation, est intervenu, lors de l'élaboration des états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et a consisté à présenter lesdits chèques parmi les composantes de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Les états financiers au 31 décembre 2013, ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

Toutefois, l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2013 n'a pas considéré, par omission, le changement de présentation des chèques à encaisser au titre de l'exercice 2012.

Le rattrapage de cette omission, en 2014, a donné lieu, à des fins comparatives, au retraitement, en pro-forma, des données publiées au titre de ladite période.

En dinars, pour la période close	Au 31/12/2013 publié (1)	Reclassements (2)	Au 31/12/2013 retraité (1)+(2)
Résultat net	(16 771 261)	-	(16 771 261)
Ajustements pour:			
- Variation des créances	(16 236 373)	10 608 278	(5 628 095)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 046 146	10 608 278	11 654 424
Variation de trésorerie	(14 045 280)	10 608 278	(3 437 002)
Trésorerie au début de l'exercice	(25 812 746)	(10 608 278)	(36 421 023)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(39 858 026)	-	(39 858 026)

V. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saîd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaiet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	

Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social) • Nantissements Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaiet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages) b) Effets escomptés et	2 934 610	ATB, UBCI BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB	Attijari B BTK, STB et Attijari B	
non échus				
TOTAL	2 934 610			
2 - Engagements reçus				
a) Garanties personnelles				
Cautions personnelles des propriétaires	14 100 000			
Caution solidaire	1 000 000	SPG		(155)
Caution solidaire	1 500 000	SPG		(155)
Caution solidaire	3 000 000	SPG		(155)
Caution solidaire	2 000 000	STPCI		(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP		(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus		
Caution solidaire	1 000 000	CSPD		
Caution solidaire	1 000 000	SNP		(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati		
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA		(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM		
Cautions personnelles bancaires	300 000			
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM		
b) Garanties réelles				
Hypothèques	3 350 000			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP		(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP		(2 110 227)

Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE		
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM		(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP		(6 151 264)
Nantissements	700 000			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM		(1 886 092)
TOTAL	18 150 000			
3 - Engagements réciproques				
Cautions bancaires au profit de la douane	11 003 558	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT	STB	
Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	133 729	ВН		
Caution bancaire CNSS	90 000	ВН		
Lettres de crédit	5 912 396	ВН		
TOTAL	17 139 683			

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
Emprunts d'investissement	95 837 911
STB	17 832 418
BFT	3 000 000
вн	33 656
Attijari BANK	7 971 027
AMEN BANK	11 133 022
втк	4 948 026
UIB	5 380 667
BNA	41 658 000
BIAT	3 810 000
CNSS	71 096

VI. EVENTUALITES

- 1- La confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux confirmés, à la même date, par la STB dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de cette banque au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 230.000 DT et -903.000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2014, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers cette banque.
- 2- L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

VII. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2014, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 10.597.262 DT (correspondant à la contrevaleur de 53.228.694 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2014 à 64.318.826 MAD, soit 13.262.542 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2014 à 30.352.159 MAD, soit 6.258.615 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2014 a porté sur 27.145 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2014 pour la somme de 74.290 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2014 à 7.509.897 MAD soit 1.540.234 DT (convertie au cours de clôture).

a) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2014, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 14.767.027 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2014, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 5.677.570 DT provisionnée à hauteur de 829.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à la somme totale de 922.013 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2014, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) de deux ristournes additionnelles exceptionnelles sur le chiffre d'affaires des pneumatiques Amine de l'usine 1 réalisé pendant la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 décembre 2014 récompensant, pour la première, le volume du chiffre d'affaire réalisé en 2014, et pour la deuxième, les meilleurs chiffres d'affaire des 4 dernières années, et ce, pour les sommes respectives en HTVA de 468.629 DT et 374.903 DT totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 23.193 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à la SOMACOP s'élèvent à 79.064 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à la STIP s'élèvent à 21.854 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2014 pour la somme de 379 DT.
- La facturation, en 2014, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2014 se sont élevés respectivement à 11.890 DT et 5.586 DT.

b) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saîd, Tunis. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 51.660 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 se sont élevées à 27.811 DT.
- La facturation, en 2014, d'un montant de 2.394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

B- Rémunérations des dirigeants

- I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :
- **1-** La rémunération du Président Directeur Général Riadh Berrjeb (pour la période allant du 5 mai au 31 décembre 2014) qui comprend :
- A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :
- a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014 et du 19 juin 2014, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :
 - o Deux voitures de fonction,
 - Un quota de 1.000 litres de carburant par mois en veillant à appliquer toute éventuelle nouvelle décision gouvernementale à ce sujet,
 - o Une prise en charge des prestations téléphoniques.
- b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.
- B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 19 mai 2014, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.
- **2-** La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 1^{er} janvier au 5 mai 2014) qui comprend :
- A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :
- a- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :
 - Deux voitures de fonction,
 - o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
 - o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 5 mai 2014 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

- B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.
- **II-** a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh E	Berrjeb	Lamine Cherni		
Eléments de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	
Avantages à court terme	94.188	2.502	82.255	0	
Avantages postérieurs à l'emploi	1.494	1.494			
TOTAL	95.682	3.996	82.255	0	

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh E	Berrjeb	Lamine Cherni		
Eléments de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	
Avantages à court terme	1.235	0	882	0	
TOTAL	1.235	0	882	0	

VIII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 21 mai 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2014	2013
Revenus et autres produits d'exploitation	89 968 715					
Production stockée	5 714 376	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<u>To</u>	95 683 091	<u>Total</u>	<u>o</u>	• Production	95 683 091	90 737 850
• Production	95 683 091	Achats consommés	55 811 626	Marge sur coût matières	39 871 465	34 088 979
Marge sur coût matières	39 871 465	Autres charges externes	3 916 218			
Subventions d'exploitation						
<u>To</u>	<u>39 871 465</u>	<u>Total</u>	<u>3 916 218</u>	Valeur ajoutée brute	35 955 247	30 418 933
Valeur ajoutée brute	35 955 247	Impôts et taxes	413 836			
		Charges de personnel	23 670 185			
<u>To</u>	<u>35 955 247</u>	<u>Total</u>	<u>24 084 020</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	11 871 227	7 023 690
Excédent brut d'exploitation	11 871 227	Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	C	Autres charges ordinaires	0			
Produits financiers	0	Charges financières	10 765 482			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 389 623			
		Impôt sur le résultat ordinaire	145 636			
<u>To</u>	<u>11 871 227</u>	<u>Total</u>	<u>13 300 741</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(1 429 514)	(16 771 261)
Résultat positif des activités ordinaires		Résultat négatif des activités ordinaires	(1 429 514)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<u>To</u>	<u>0</u>	<u>Total</u>	(1 429 514)	• Résultat net après modifications comptables	(1 429 514)	(19 282 805)

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

- **3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
- **5-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

- **7-** Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.
- **7.1.** La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 1.429.514 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 147.245.611 DT, soit 153.557.346 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2014 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2014, supérieur de 98.936 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 147.245.611 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec sept banques et continue à négocier avec les autres banques, notamment la STB et la BFT, concernées pour le traitement de ses engagements.

Un cahier des charges a été, d'un autre côté, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note VI.1 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux confirmés, à la même date, par la STB dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de cette banque au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 230.000 DT et -903.000 DT.

Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2014, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers cette banque.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

- 1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 19 juin 2014 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012 et du 21 juin 2013, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.
- **2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- **3-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2014 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP ,à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 5 juin 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LADHAR

Financial Auditing & Consulting Fadhel JAOUA

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2014 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 2.870.872 DT et 650.757 DT, et ce, compte tenu d'un abandon d'intérêts de retard dus à la BIAT pour 1.920.808 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à cette filiale se sont élevées à 79.064 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2014 par la STIP se sont élevées à 17.847 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 23.193 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2014 la somme HTVA de 11.890 DT.

- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2014 la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2014, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2014 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 379 DT et 74.290 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2014 a porté sur 27.145 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

- **C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :
- **1-** La rémunération du Président Directeur Général Riadh Berrjeb (pour la période allant du 5 mai au 31 décembre 2014) qui comprend :
- A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :
- a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014 et du 19 juin 2014, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :
 - o Deux voitures de fonction,
 - O Un quota de 1.000 litres de carburant par mois en veillant à appliquer toute éventuelle nouvelle décision gouvernementale à ce sujet,
 - o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 19 mai 2014, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

- **2-** La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 1^{er} janvier au 5 mai 2014) qui comprend :
- A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :
- a- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :
 - o Deux voitures de fonction,
 - o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
 - O Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 5 mai 2014 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

- B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.
- **C.2- a-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh I	Berrjeb	Lamine Cherni		
Eléments de la rémunération	Charges de Passif au		Charges de	Passif au	
	l'exercice	31/12/14	l'exercice	31/12/14	
Avantages à court terme	94.188	2.502	82.255	0	
Avantages postérieurs à l'emploi	1.494	1.494			
TOTAL	95.682	3.996	82.255	0	

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh I	Berrjeb	Lamine Cherni		
Eléments de la rémunération	Charges de Passif au		Charges de	Passif au	
	l'exercice	31/12/14	l'exercice	31/12/14	
Avantages à court terme	1.235	0	882	0	
TOTAL	1.235	0	882	0	

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2014, avec la SOMACOP n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature de la dite convention, les modalités y afférentes et ses incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 peuvent être récapitulées comme suit :

Il s'agit du détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour la période allant de juillet à septembre 2014 moyennant une rémunération, charges sociales comprises, s'élevant à 4.007 DT qui a été supportée par la STIP.

Cette convention a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Fait à Tunis, le 5 juin 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LADHAR

Financial Auditing & Consulting Fadhel JAOUA

FCP BIAT - PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements FCP BIAT -PRUDENCE comprenant le bilan l'état de résultat l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	3 788 754,550 TND
-Des sommes distribuables s'élevant à	89 192,527 TND
-Un Résultat net de	206 977,696 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** au 31 décembre 2014 ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée nous vous informons que le conseil d'administration du gestionnaire réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation. Par conséquent les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 07 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes : M. Mahmoud ZAHAF

BILANS COMPARES AU 31/12/2014

		NOTE	31/12/2014	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 708 671,404	2 315 050,859
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		750 243,950	240 017,112
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		244 315,680	265 177,885
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		1 700 413,306	1 582 163,972
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		13 698,468	227 691,890
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	2	1 090 634,427	2 261 276,436
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		1 090 561,653	1 982 093,660
AC2-B	DISPONIBILITES		72,774	279 182,776
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	168,746	8 366,028
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AGS	168,746	8 366,028
	AUTRES GREANGES DEAFLOTIATION		100,740	0 300,020
OTAL AC	TIF		3 799 474,577	4 584 693,323
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 005,985	24 087,469
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5 714,042	7 199,876
TOTAL PA	SSIF	PA	10 720,027	31 287,345
ACTIF N	ET		3 788 754,550	
CP1	CAPITAL	CP1	3 699 562,023	4 533 725,928
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	89 192,527	19 680,050
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		4,691	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		105 356,473	125 801,187
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-16 168,637	-106 121,137
ACTIF NE	т		3 788 754,550	4 553 405,978
TOTAL A	ACTIF NET ET PASSIF		3 799 474,577	4 584 693,323

ETATS DE R	ETATS DE RESULTAT						
POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014							
		Période du	Période du				
		01/01/2014	10/09/2012				
		au	au				
		31/12/2014	31/12/2013				
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	104 193,577	160 521,333				
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		11 786,090	10 841,585*				
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		15 027,531	10 778,521				
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		70 400,246	5 689,863				
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		6 979,710	133 211,364*				
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	75 922,767	29 432,276				
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		48 428,400	11 186,086				
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		27 494,367	17 223,510				
PR2-C 'REVENUS SUR COMPTE DEPOT		0,000	1 022,680				
REVENUS DES PLACEMENTS		180 116,344	189 953,609				
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-65 811,760	-55 560,982				
REVENU NET DES PLACEMENTS		114 304,584	134 392,627				
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-8 948,111	-8 591,440				
RESULTAT D'EXPLOITATION		105 356,473	125 801,187				
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-16 168,637	-106 121,137				
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		89 187,836	19 680,050				
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		16 168,637	106 121,137				
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		93 146,342	-14 188,606				
PR4-D +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		10 762,238	-33 822,142				
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 287,357	-1 971,563				
RESULTAT NET DEL'EXERCICE		206 977,696	75 818,876				

^{*} Les dividendes des titres OPCVM figurant initialement parmi les dividendes des actions ont été reclassés dans leur rubrique correspondante (cf. note PR1)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

1			
		Période du	Période du
	DESIGNATION	01/01/2014	10/09/2012
		au	au
		31/12/2014	31/12/2013
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	206 977,696	75 818,876
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	105 356,473	125 801,187
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	93 146,342	-14 188,606
AN1-C	+/-VAL REALSUR CESSION DESTITRES	10 762,238	-33 822,142
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 287,357	-1 971,563
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-18 963,936	0,000
ANZ	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-10 903,930	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-952 665,188	4 377 587,102
	20102757010		
	SOUSCRIPTIONS	243 696,461	6 812 182,110
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	241 200,000	6 899 700,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	78,048	10 606,605
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	872,517	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	1 545,896	-98 124,495
	RACHATS	-1 196 361,649	-2 434 595,008
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-1 174 600,000	-2 445 500,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-2 463,176	18 901,634
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1 583,940	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-17 714,533	-7 996,642
VARIA	TION DE L'ACTIF NET	-764 651,428	4 453 405,978
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	4 553 405,978	100 000,000
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	3 788 754,550	4 553 405,978
AN5	NOMBRE DE PARTS		
		17.10	100
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	45 542	1 000
AN5-A		45 542 36 208	1 000 45 542
AN5-A AN5-B	DEBUT DE L'EXERCICE		
AN5-A AN5-B VALEU	DEBUT DE L'EXERCICE FIN DE L'EXERCICE JR LIQUIDATIVE	36 208	45 542
A- DEE	DEBUT DE L'EXERCICE FIN DE L'EXERCICE JR LIQUIDATIVE BUT DE L'EXERCICE	36 208 99,982	100,000
AN5-A AN5-B VALEU A- DEE	DEBUT DE L'EXERCICE FIN DE L'EXERCICE JR LIQUIDATIVE	36 208	45 542

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

I. Presentation Generale du FCP BIAT Prudence

Le Fonds commun de placement «FCP BIAT PRUDENCE» initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP (Agrément de changement de la dénomination du FCP N° 32-2014 du 29 mai 2014) de catégorie *Mixte* est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°15-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « FCP BIAT PRUDENCE » l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date du 31/12/2014 à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuilletitres.

III.3 ÉVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 ÉVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre	Coût	Valeur au	% de l'Actif
	de titres	d'acquisition	31/12/2014	Net
Actions et Droits rattachés	64.202	671.297,120	750.243,950	19,80
ADWYA	6.500	42.370,000	53.124,500	1,40
ARTES	5.000	35.000,000	40.005,000	1,06
ATTIJARI BANK	4.480	80.616,000	106.874,880	2,82
ATTIJARI LEASING	1.100	25.290,000	28.953,100	0,76
BIAT	1.200	77.221,330	94.506,000	2,49
CEREALIS	12.820	86.535,000	87.381,120	2,31
CITY CARS	3.500	38.789,700	40.155,500	1,06
MONOPRIX	3.000	69.031,000	65.802,000	1,74
ONE TECH HOLDING	500	3.400,000	3.602,500	0,10
SFBT	1.600	20.304,640	36.019,200	0,95
SIMPAR	1.150	61.451,380	64.571,350	1,70
SIMPAR NG	152	7.742,700	7.736,800	0,20
SITS	4.000	8.203,770	7.680,000	0,20
SOTUVER	8.100	42.272,330	42.606,000	1,12
TPR	7.000	33.151,670	30.226,000	0,80
TUNIS RE	4.100	39.917,600	41.000,000	1,08
Obligations de sociétés	2.550	235.000,000	244.315,680	6,45
ATL 2013/1	1.550	155.000,000	160.867,680	4,25
SERVICOM 2012	1.000	80.000,000	83.448,000	2,20
Emprunts d'Etat	11.866	1.635.501,414	1.700.413,306	44,88
BTA 5.50% 02/2020	1.600	1.543.010,000	1.605.309,178	42,37
EN 2014 CAT. A /5	10.266	92.491,414	95.104,128	2,51
Autres Valeurs (OPCVM)	133	13.687,562	13.698,468	0,36
SICAV TRESOR	133	13.687,562	13.698,468	0,36
Total portefeuille titres	78.751	2.555.486,096	2.708.671,404	71,49

<u>Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE :</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2013	2,279,907.608	49,331.857	-14,188.606	2,315,050.859	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	724,551.300			724,551.300	
Emprunts d'Etat	92,491.414			92,491.414	
Autres Valeurs (OPCVM)	215,600.174			215,600.174	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-311,456.710			-311,456.710	7,922.170
Remboursement / Obligations de sociétés	-20,000.000			-20,000.000	
Cessions de titres OPCVM	-425,607.690			-425,607.690	2,875.071
* Variation des plus ou moins values potentielles sur titres			93,146.342	93,146.342	
* Variations des intérêts courus		24,895.715		24,895.715	
Solde au 31 décembre 2014	2,555,486.096	74,227.572	78,957.736	2,708,671.404	10,797.241

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **104.193,577 Dinars** au 31/12/2014 contre **160.521,333 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des actions	11.786,090	10.841,585
Dividendes	11.786,090	10.841,585
Revenus des obligations de sociétés	15.027,531	10.778,521
 Intérêts courus 	11.253,416	10.177,885
 Intérêts échus 	3.774,115	600,636
Revenus des Emprunts d'Etat	70.400,246	5.689,863
Intérêts courus	62.299,178	5.689,863
 Intérêts échus 	8.101,068	0,000
Revenus des Autres Valeurs (OPCVM)	6.979,710	133.211,364
Dividendes	6.979,710	133.211,364
TOTAL	104.193,577	160.521,333

^{*} Les dividendes des titres OPCVM figurant initialement parmi les dividendes des actions ont été reclassés dans leur rubrique correspondante

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **1.090.561,653 Dinars** représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	1.110	1.057.362,721	1.070.368,843	28,25
BTC 52S-29/09/2015	21	20.022,777	20.192,810	0,53
Total	1.131	1.077.385,498	1.090.561,653	28,78

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **72,774 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014 à **75.922,767 Dinars** contre **29.432,276 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	48.428,400	11.186,086
 Intérêts courus 	13.176,155	11.186,086
Intérêts échus	35.252,245	0,000
Revenus des Billets de Trésoreries	27.494,367	17.223,510
 Intérêts courus 	0,000	10.827,446
 Intérêts échus 	27.494,367	6.396,064
Revenus sur compte de dépôt	0,000	1.022,680
 Intérêts courus 	0,000	1.022,680
Total	75.922,767	29.432,276

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **168,746 Dinars** contre **8.366,028 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Créance d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenues à la Source sur les achats d'emprunts d'Etat	168,746	8.366,028
Total	168,746	8.366,028

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014 à **10.720,027 Dinars** contre **31.287,345 Dinars** au 31/12/2013. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1 PA2	Opérateurs créditeurs Autres créditeurs divers	5.005,985 5.714,042	24.087,469 7.199,876
	Total	10.720,027	31.287,345

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 5.005,985 Dinars contre 24.087,469 Dinars au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au	Montant au
	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	2.310,454	14.243,625
Dépositaire	385,077	1.424,365
Distributeurs	2.310,454	8.419,479
Total	5.005,985	24.087,469

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014 à 5.714,042 Dinars contre 7.199,876 Dinars au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
État impôts et taxes	755,100	1.860,686
Redevance CMF	326,336	506,131
Rémunération CAC	4.338,025	4.636,122
Publication CMF	294,581	196,937
Total	5.714,042	7.199,876

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014 à **65.811,760 Dinars** contre **55.560,982 Dinars** au 31/12/2013 représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	43.235,263	42.097,328
Rémunération du dépositaire	5.062,453	5.044,175
Rémunération des distributeurs	17.514,044	8.419,479
Total	65.811,760	55.560,982

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **8.948,111 Dinars** contre **8.591,440 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	4.290,212	3.567,581
Honoraires CAC	4.364,455	4.636,122
Etat impôts et taxes	45,000	120,000
Diverses charges d'exploitation	248,444	267,737
Total	8.948,111	8.591,440

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Capital initia	nl (en nominal)		
•	Montant	: 4.554.200,000 Dinars	: 100.000,000 Dinars
•	Nombre de titres émis	: 45.542	: 1.000
•	Nombre de porteurs de parts	: 56	:1
Souscription	ns réalisées (en nominal)		
•	Montant	: 241.200,000 Dinars	: 6.899.700,000 Dinars
•	Nombre de titres émis	: 2.412	: 68.997
Rachats effe	ectués (en nominal)		
•	Montant	: 1.174.600,000 Dinars	: 2.445.500,000 Dinars
•	Nombre de titres rachetés	: 11.746	: 24.455
<u>Capital</u>		: 3.699.562,023 Dinars	: 4.533.725,928 Dinars
•	Montant en nominal	: 3.620.800,000 Dinars	: 4.554.200,000 Dinars
•	Sommes non distribuables (*)	: 78.762,023 Dinars	: -20.474,072 Dinars
•	Nombre de titres	: 36.208	: 45.542
•	Nombre de porteurs de parts	: 53	: 56

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à 78.762,023 Dinars au 31/12/2014 contre -20.474,072 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-20 474,072	0,000
1- Résultat non distribuable de l'exercice	101.621,223	-49.982,311
√ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	93.146,342	-14.188,606
√ +/- values réalisées sur cession de titres.	10.762,238	-33.822,142
√ Frais de négociation de titres	-2.287,357	-1.971,563
2- Régularisation des sommes non distribuables	-2.385,128	29.508,239
✓ Aux émissions	78,048	10.606,605
✓ Aux rachats	-2.463,176	18.901,634
Sommes non distribuables	78.762,023	-20.474,072

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-PRUDENCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
- Résultat distribuable de l'exercice	105.356,473	125.801,187
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-16.168,637	-106.121,137
- Sommes Distribuables des exercices antérieurs	4,691	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	89.192,527	19.680,050

V. AUTRES INFORMATIONS:

V-1 Données par part

V I Bonneco par part		
	31/12/2014	31/12/2013
 Revenus des placements 	4,974	4,171
 Charges de gestion des placements 	(1,817)	(1,220)
Revenu net des placements	3,157	2,951
Autres charges d'exploitation	(0,247)	(0,189)
Résultat d'exploitation	2,910	2,762
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,447)	(2,330)
Sommes distribuables de l'exercice	2,463	0,432
 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) 	0,447	2,330
 Variation des plus ou moins-values potentielles des titres 	2,573	(0,312)
 Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres 	0,297	(0,743)
Frais de négociation de titres	(0,063)	(0,043)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	2,807	(1,098)
Résultat net de l'exercice	5,717	(1,665)
 Résultat non distribuable de l'exercice 	2,807	(1,098)
 Régularisation du résultat non distribuable 	(0,182)	0,648
Sommes non distribuables de l'exercice	2,625	(0,450)
Dividendes	0,432	-
Valeur Liquidative	104,638	99,982
V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
 Charges de gestion des placements/ actif net moyen : 	1,549%	2,043%
 Autres charges d'exploitation / actif net moyen : 	0,211%	0,316%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,871%	2,788%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - PRUDENCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 12 Août 2014 en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex-Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT PRUDENCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT PRUDENCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0.6 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1% HT de l'actif net à 0.6% HT de l'actif net l'an :
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT - PRUDENCE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT PRUDENCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0.1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité

de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0.6% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT - PRUDENCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.6% HT de l'actif net l'an à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution;
- Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation. Par conséquent les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2014.

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds commun de placements « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du Fonds commun de placements « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

Tunis, le 25 février 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES:

Melle Leila Bchir

BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIG	GNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 597 324,841	864 718,797
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 245 745,926	763 509,536
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		351 578,915	101 209,261
AC2	DISPONIBILITES	AC2	13 170,845	790,711
AC2-A	DISPONIBILITES		13 170,845	790,711
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	305,145	377,465
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		305,145	377,465
TOTAL	ACTIF		2 610 800,831	865 886,973
PASS	IF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 510,069	463,847
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 098,357	1 920,629
TOTAL	PASSIF	PA	3 608,426	2 384,476
ACTIF	NET		2 607 192,405	863 502,497
CP1	CAPITAL	CP1	2 546 565,972	837 417,737
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	60 626,433	26 084,760
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		15,791	6,205
СР2-В	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		30 119,141	28 438,563
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		30 491,501	-2 360,008
ACTIF I	NET		2 607 192,405	863 502,497
TOTA	L ACTIF NET ET PASSIF		2 610 800,831	865 886,973

ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

DESI	GNATION	Note	31/12/2014	31/12/2013
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	44 202,223	29 641,437
PR1-A	DIMDENDES		35 611,310	24 473,650
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		8 590,913	5 167,787
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	0,291	6 105,450
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,291	6 105,450
REVEN	NUS DES PLACEMENTS		44 202,514	35 746,887
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-8 604,426	-3 984,264
REVEN	NU NET DES PLACEMENTS		35 598,088	31 762,623
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 478,947	-3 324,060
RESUL	LTAT D'EXPLOITATION		30 119,141	28 438,563
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		30 491,501	-2 360,008
SOMN	IES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		60 610,642	26 078,555
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATIO	DN)	-30 491,501	2 360,008
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		222 331,412	-66 919,693
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		15 176,058	-13 140,884
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-4 092,254	-1 857,034
PESI	ULTAT NET DE L'EXERCICE		263 534,357	-53 479,048

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

DES	IGNATION	31/12/2014	31/12/2013
		Montant en Dinars	Montants en Dinars
N1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	263 534,357	-53 479,048
N1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	30 119,141	28 438,563
N1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	222 331,412	-66 919,693
N1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	15 176,058	-13 140,884
.N1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-4 092,254	-1 857,034
N2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-27 155,894	-21 775,776
N3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 507 311,445	-6 923,920
	SOUSCRIPTIONS	1 663 496,969	219 726,005
N3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 279 100,000	166 200,000
V3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	349 032,944	48 928,252
N3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	1 477,175	2 658,390
N3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	33 886,850	1 939,363
	RACHATS	-156 185,524	-226 649,925
N3-F	CAPITAL (RACHATS)	-118 500,000	-173 600,000
√3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-33 899,925	-46 998,673
N3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-390,250	-1 751,881
N3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	-3 395,349	-4 299,371
ARI	ATION DE L'ACTIF NET	1 743 689,908	-82 178,744
N4	ACTIF NET		
N4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	863 502,497	945 681,241
V4-B	FIN DE L'EXERCICE	2 607 192,405	863 502,497
N5	NOMBRE DE PARTS		
N5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	6 901	6 975
N5-B	FIN DE L'EXERCICE	18 507	6 901
ALE	UR LIQUIDATIVE		
_	DEBUT DE L'EXERCICE	125,127	135,581
-	FIN DE L'EXERCICE	140,876	125,127
M6	TAUX DE RENDEMENT	15,61%	-5,50%
140	TAUX DE RENDENIENT	13,0176	-3,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2014 AU 31.12.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
Actions et Droits rattachés	276,506	2,015,113.877	2,245,745.926	86.09
ADWYA	6,100	41,107.010	49,855.300	1.91
ARTES	6,400	44,532.647	51,206.400	1.96
ASSAD	9,600	70,609.270	76,924.800	2.95
ATB	11,600	49,196.172	50,610.800	1.94
ATL	19,600	48,331.561	52,508.400	2.01
ATTIJARI BANK	5,500	102,540.179	131,208.000	5.03
BIAT	1,900	136,961.744	149,634.500	5.74
BNA	3,200	20,487.344	24,323.200	0.93
BT	8,600	71,473.437	90,583.800	3.47
CARTHAGE CEMENT	25,600	70,683.191	62,131.200	2.38
CEREALIS	13,736	92,718.000	93,624.576	3.59
CIL	2,600	22,467.632	34,457.800	1.32
CIMENTS DE BIZERTE	10,000	65,677.030	64,400.000	2.47
CITY CARS	9,000	99,551.720	103,257.000	3.96
ENNAKL	5,150	50,183.990	52,257.050	2.00
ESSOUKNA	10,800	58,059.132	67,618.800	2.59
ESSOUKNA NG	1,040	6,318.000	6,156.800	0.24
EURO-CYCLES	3,300	43,071.129	54,034.200	2.07
MAGASIN GENERAL	1,450	30,885.700	46,214.400	1.77
MONOPRIX	4,600	99,383.071	100,896.400	3.87
MPBS	10,700	65,622.000	77,853.200	2.99
ONE TECH HOLDING	17,030	115,692.450	122,701.150	4.71
PGH	9,500	51,059.180	53,181.000	2.04
SERVICOM	1,800	32,000.620	26,060.400	1.00
SFBT	9,200	135,380.145	207,110.400	7.94
SIMPAR	2,150	111,006.590	120,720.350	4.63
SIMPAR NG	200	10,014.960	10,180.000	0.39
SITS	26,200	51,745.294	50,304.000	1.93
SOTUVER	14,200	76,104.635	74,692.000	2.86
TUNISIE LEASING	1,750	39,071.359	37,408.000	1.43
TPR	24,000	103,178.685	103,632.000	3.97
Emprunts d'Etat (BTA)	348	346,284.549	351,578.915	13.48
BTA 5-10/2015	218	217,859.400	219,842.305	8.43
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2,102.000	2,153.484	0.08
BTA 5.50% 10/2018	57	56,145.000	56,715.312	2.18
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	23	23,766.649	24,587.338	0.94
BTA 5.50% 02/2020	48	46,411.500	48,280.476	1.85
Total portefeuille titres	276,854	2,361,398.426	2,597,324.841	99.57

<u>Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2013	853,687.499	2,730.661	8,300.637	864,718.797	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1,475,121.420			1,475,121.420	
Emprunts d'Etat (BTA)	386,031.349			386,031.349	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-215,216.442			-215,216.442	15,816.988
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-40,551.000			-40,551.000	34.000
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-97,674.400			-97,674.400	-674.400
* Variation des plus ou moins values potentielles sur titres			222,331.412	222,331.412	
* Variations des intérêts courus		2,563.705		2,563.705	
Solde au 31 décembre 2014	2,361,398.426	5,294.366	230,632.049	2,597,324.841	15,176.588

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **44,202.223 Dinars** au 31/12/2014, contre **29,641.437 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des actions et droits rattachés	35,611.310	24,473.650
Dividendes	35,611.310	24,473.650
Revenus des Emprunts d'Etat (BTA)	8,590.913	5,167.787
Intérêts courus	4,073.785	1,220.798
Intérêts échus	4,517.128	3,946.989
TOTAL	44,202.223	29,641.437

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2- Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 13,170.845 Dinars et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **0.291 Dinars**, contre **6,105.450 Dinars** au 31/12/2013 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

Revenus des Bons du Trésor	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts échus	0.291	6,105.450
Total	0.291	6,105.450

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014, à **305.145 Dinars** et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **8,604.426 Dinars**, contre **3,984.264 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	4,301.413	2,905.888
Rémunération du dépositaire	1,433.805	968.634
Rémunération des distributeurs	2,869.208	109.742
Total	8,604.426	3,984.264

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **5,478.947 Dinars**, contre **3,324.060 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	1,437.510	971.175
Rémunération CAC	4,041.437	2,352.885
Total	5,478.947	3,324.060

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **3,608.426 Dinars** contre **2,384.476 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	1,510.069	463.847
PA 2	Autres créditeurs divers	2,098.357	1,920.629
	TOTAL	3,608.426	2,384.476

PA 1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014 à 1,510.069 Dinars contre 463.847 Dinars au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	755.032	265.578
Dépositaire	251.677	88.527
Distributeurs	503.360	109.742
Total	1,510.069	463.847

PA 2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à 2,098.357 Dinars contre 1,920.629 dinars au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	246.032	43.148
Redevance CMF	252.325	88.756
Honoraires CAC	1,600.000	1,788.725
Total	2,098.357	1,920.629

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014, se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Capital initial (en nominal)		
 Montant 	: 690,100.000 Dinars	: 697,500.000 Dinars
 Nombre de titres émis 	: 6,901	: 6,975
 Nombre de porteurs de parts 	: 23	: 24
Souscriptions réalisées (en nominal)		
 Montant 	: 1,279,100.000 Dinars	: 166,200.000 Dinars
 Nombre de titres émis 	: 12,791	: 1,662
Rachats effectués (en nominal)		
 Montant 	: 118,500.000 Dinars	: 173,600.000 Dinars
 Nombre de titres rachetés 	: 1,185	: 1,736
<u>Capital</u>	: 2,546,565.972 Dinars	: 837,417.737 Dinars
 Montant en nominal 	: 1,850,700.000 Dinars	: 690,100.000 Dinars
 Sommes non distribuables (*) 	: 695,865.972 Dinars	: 147,317.737 Dinars
 Nombre de titres 	: 18,507	: 6,901
Nombre de porteurs de parts	: 159	: 23

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à 695,865.972 Dinars au 31/12/2014, contre 147,317.737 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

[31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	147,317.737	227,305.769
1- Résultat non distribuable de l'exercice	233,415.216	-81,917.611
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	222,331.412	-66,919.693
 √ +/- values réalisées sur cession de titres. 	15,176.058	-13,140.884
√ Frais de négociation de titres	- 4,092.254	-1,857.034
2- Régularisation des sommes non distribuables	315,133.019	1,929.579
✓ Aux émissions	349,032.944	48,928.252
✓ Aux rachats	-33,899.925	-46,998.673
Sommes non distribuables	695,865.972	147,317.737

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	30,119.141	28,438.563
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	30,491.501	-2,360.008
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	15.791	6.205
Sommes Distribuables	60,626.433	26,084.760

4. AUTRES INFORMATIONS:

4-1 Données par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	2.388	5.180	4.252
Charges de gestion des placements	(0.465)	(0.577)	(0.639)
Revenu net des placements	1.923	4.603	3.613
Autres charges d'exploitation	(0.296)	(0.482)	(0.306)
Résultat d'exploitation	1.627	4.121	3.307
Régularisation du résultat d'exploitation	1.648	(0.342)	(0.315)
Sommes distribuables de l'exercice	3.275	3.779	2.992
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(1.648)	0.342	0.315
 Variation des plus ou moins-values potentielles des titres 	12.013	(9.697)	(5.785)
 Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres 	0.820	(1.904)	(0.728)
Frais de négociation de titres	(0.221)	(0.269)	(0.038)
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	12.612	(11.870)	(6.551)
Résultat net de l'exercice	14.240	(7.749)	(3.244)
Résultat non distribuable de l'exercice	12.612	(11.870)	(6.551)
 Régularisation du résultat non distribuable 	3.641	0.629	(0,226)
Sommes non distribuables de l'exercice	16.253	(11.241)	(6.777)
Distribution des dividendes	3.779	2.992	3.066
Valeur Liquidative	140.876	125.127	135.581

4-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net	0.598%	0.412%	0.399%
moyen:			
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.381%	0.344%	0.191%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net	2.095%	2.943%	2.067%
moyen:			

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT EPARGNE ACTIONS;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % TTC par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 11 888 706 DT, un actif net de 11 835 215 DT pour 115 271 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 102,673 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques

que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects

significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au

31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice

clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications

spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous

avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition

des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant

réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base

de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé

des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne

relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC-MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

	Not e	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		3 259 160	
Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		5 922 093	9 493 974
Titres OPCVM	3.1	9 181 253	14 108 340
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	357 577	-
Disponibilités	3.3	2 349 876	3 512 576
		2 707 453	3 512 576
Créances d'exploitations			
<u>Creances a exploitations</u>		_	_
<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		11 888 706	17 620 916
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	45 860	63 954
Autres créditeurs divers	3.5	7 631	9 865
TOTAL PASSIF	-	53 491	73 819
ACTIF NET			
Capital	3.6	11 606 756	17 208 096
Capital			
Sommes capitalisables		228 459	339 001
		228 459 - 228 459	339 001 - 339 001

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

4.1 4.2	442 235	704 436
		704 436
4.2	72 863	59 065
	369 372	645 371
4.3	63 222	113 628
	03 222	113 020
	505 457	818 064
4.4	100 100	245 400
4.4	<199 190>	<315 496>
	306 267	502 568
	-	-
4.5	<22 578>	<32 618>
-	202 600	469 950
	203 009	409 930
	<55 230>	<130 949>
	100 2007	
	228 459	339 001
	55 230	130 949
	<309 376>	<200 334>
	<437 156>	<17 254>
	<6 163>	<17 371>
	<469 006>	234 991
	4.4	505 457 4.4 <199 190> 306 267 4.5 <22 578> 283 689 <55 230> 228 459 55 230 <309 376> <437 156>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<469 006>	234 991
Résultat d'exploitation		283 689	469 950
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<309 376>	<200 334>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titres		<437 156> <6 163>	<17 254> <17 371>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
Transactions sur le capital		<u><5 242 876></u>	<12 662 709>
Souscriptions		10 013	747 126
Capital		9 797	403 100
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		195	9 171
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		21	334 855
Rachats		<5 252 889>	<13 409 835>
Capital		<5 203 682>	<12 632 964>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<102 512>	<287 426>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		53 305	<503 283>
Droit de sortie		-	13 838
Variation de l'actif net		<5 711 882>	<12 427 718>
Actif net			
En début de l'exercice		17 547 097	29 974 815
En fin de l'exercice		11 835 215	17 547 097
Nombre de parts			
En début de l'exercice		165 104	283 337
En fin de l'exercice		115 271	165 104
Valeur liquidative		102,673	106,279
Taux de rendement		-3,39%	0,46%
Taux ue l'elluellelle		-3,33/0	0,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 - Presentation de la societe

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 - Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

	Nombre de <u>titres</u>	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
A- Actions et droits rattachés				
AETECH	41 556	243 893	113 988	0,96%
AMEN BANK	67	1 941	1 744	0,01%
MAGASIN GENERAL	6 000	158 950	191 232	1,61%
MIP	20 324	95 523	47 822	0,40%
MPBS	22 500	164 002	163 710	1,38%
ONE TECH HOLDING	10	70	72	0,00%
SAH TUNISIE	48 129	375 102	516 569	4,35%
SERVICOM	38 000	657 872	550 164	4,63%
SFBT	9 378	197 264	211 117	1,78%
SOPAT	49 502	132 095	149 051	1,25%
SOTIPAPIER	150 250	764 961	741 634	6,24%
STAR	576	82 898	83 855	0,71%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	461 910	3,89%
TELNET HOLDING	3 000	16 500	15 258	0,13%
TUNINVEST-SICAR	1 000	7 901	11 034	0,09%
Total actions et droits rattachés		4 020 907	3 259 160	27,43%
B- Obligations et valeurs assimilés				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	1 700	1 627 852	1 657 690	13,94%
Total Bons de trésor Assimilables	-	1 627 852	1 657 690	13,94%
2-Obligations des sociétés				
AIL 2012/1 F	2 000	120 000	123 645	1,04%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	800 000	811 576	6,83%
ATL 2011 TF	3 000	300 000	313 232	2,63%
ATL 2012/1 TF	2 000	120 000	123 477	1,04%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 708	4,24%
BTK 2012/1 B	10 000	714 300	718 935	6,05%
CIL 2012/1 TF	2 000	120 000	124 371	1,05%
TL 2011/2 F	9 800	392 000	395 271	3,32%
UIB 2011/1 TR B	5 500	467 500	475 762	4,00%
UIB 2012/1 A	7 500	642 825	674 426	5,67%
Total Obligations des sociétés		4 176 625	4 264 403	35,87%
Total Obligations et valeurs assimilés		5 804 477	5 922 093	49,81%
Total		9 825 384	9 181 253	77,25%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>
Actions	4 569 153
	4 569 153

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession/ Remboursement	Plus ou moins values réalisées	
Actions	5 614 985	-	5 208 020	< 406 965	>
Bons du trésor Assimilables	1 338 576	28 082	1 365 666	< 992	>
Obligations	2 152 090	325 236	2 448 127	< 29 199	>
TOTAL	9 105 651	353 318	9 021 813	< 437 156	>

3.2 Placements monétaires :

	<u>Valeur</u> Nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
BTC 52 semaines 24/02/2015	360 000		357 577	3,01%
Total	360 000		357 577	3,01%

3.3 <u>Disponibilités</u>:

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	2 275 757	3 130 968
Amen Banque Pasteur	37 164	45 735
Vente de titre à régler	26 877	318 808
Intérêt courus sur dépôt à vue	12 598	21 331
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 2 520 >	< 4 266 >
	2 349 876	3 512 576

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	41 657	61 032
Rémunération du dépositaire à payer	4 203	2 922
	45 860	63 954

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 616	7 802
Redevance CMF	1 015	1 551
Retenue à la source à payer	-	512
	7 631	9 865

3.6 Capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	17 208 096
Nombre de parts	165 104
Nombre de porteurs de parts	263

Souscriptions réalisées

Montant	9 797
Nombre de parts	94
Nombre de porteurs de parts entrants	-

Rachats effectués

Montant	5 203 682
Nombre de parts	49 927
Nombre de porteurs de parts sortant	65

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 6 163 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 309 376 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 437 156 >
Droit de sortie	-
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	108 556
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	339 001
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 102 317 >
Capital au 31 décembre 2014	11 606 756
Nombre de parts	115 271
Nombre de porteurs de parts	198
Taux de rendement	< 3,39% >

4 – Notes sur l'etat de resultat

4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dividende SOTIPAPIER	37 500	-
Dividende SAH TUNISIE	24 589	-
Dividende SIAME	8 533	-
Dividende TUNIVEST SICAR	1 000	1 000
Dividende STAR	945	10 800
Dividende ASSURANCE SALIM	170	170
Dividende AMEN BANK	122	850
Dividende MPBS	4	-
Dividende TUNISIE LEASING	-	20 636
Dividende FCP HELION MONEO	-	10 496
Dividende SOMOCER	-	6 545
Dividende ATTIJARI LEASING	-	3 002
Dividende ESSOUKNA	-	2 520
Dividende G.I.F	-	2 245
Dividende STRATEGIE ACTIONS SICAV	-	697
Dividende TUNIS RE		104
	72 863	59 065

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des obligations	261 028	330 986
Revenus des BTA	108 344	314 385
	369 372	645 371

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
53 347	69 817
3 496	24 346
6 344	7 921
35	-
	11 544
63 222	113 628
	53 347 3 496 6 344 35

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Rémunérations du gestionnaire	190 190	301 043
Rémunération du dépositaire	9 000	14 453
	199 190	315 496

4.5 Autres charges :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	15 254	24 502
Honoraires du commissaire aux comptes	6 616	7 801
Autres frais	708	315
	22 578	32 618

5 - AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

Données par part	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		31/12/2011	
Revenus des placements	4,385		4,955		3,472		1,674	
Charges de gestion des placements	< 1,728	_	< 1,911	_	< 1,217	_	< 0,622	_
Revenus net des placements	2,657		3,044		2,255		1,052	
Autres produits	2,037		3,044		2,233		1,032	
Autres charges	< 0,196		< 0,198		< 0,133		< 0,085	_
Résultat d'exploitation (1)	2,461		2,846		2,122		0,967	
Régularisation du résultat	•				•		,	
d'exploitation	< 0,479	>	< 0,793	>	0,231		0,240	
Sommes capitalisables de l'exercice	1,982		2,053		2,353		1,207	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 2,684	>	< 1,213	>	< 1,462	>	0,939	
Frais de négociation de titres	<0,053	>	< 0,105	>	< 0,044	>	< 0,026	>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 3,792	>	< 0,105	>	1,030		0,298	
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 6,529	>	< 1,423	>	< 0,476	>	1,211	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 4,068	>	1,423		1,646	-	2,178	
Droit de sortie	-		0,084		0,079		0,014	
Résultat non distribuable de l'exercice	< 6,529	>	< 1,339	>	< 0,397	>	1,225	
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,941		< 0,227	>	1,136		0,268	
Somme non distribuable de				•		•		
l'exercice	<5,588>	-	<1,566>		0,739	-	1,493	
Valeur liquidative	102,673	=	106,279	•	105,792	=	102,700	
Ratios de gestion des placements		_						
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,31%		1,29%		1,28%		0,83%	
Autres charges / actif net moyen Résultat capitalisable de l'exercice /	0,15%		0,13%		0,14%		0,11%	
actif net moyen	1,50%		1,39%		2,47%		1,61%	

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière à pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 10% hors taxe de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP ;
- le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 25 460 614 DT, un actif net de 25 373 913 DT pour 1 562 375 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 16,241 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques

que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects

significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31

décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à

cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications

spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous

avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition

des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant

réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base

de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé

des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne

relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC-MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattachés		21 365 449	
Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		3 743 337	2 785 893
Thirds of GVIII	3.1	25 108 786	19 230 978
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires Disponibilités		- 351 828	- 270 821
2 topor no mode	3.2	351 828	270 821
Créances d'exploitations		_	_
<u>Oreanees a exploitations</u>			
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF	-	25 460 614	19 501 799
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	76 003	57 290
Autres créditeurs divers	3.4	10 698	9 751
TOTAL PASSIF		86 701	67 041
ACTIF NET			
Capital	3.5	24 976 625	19 165 447
Sommes capitalisables		397 288	269 311
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		397 288	269 311
ACTIF NET		25 373 913	19 434 758
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	- ·	25 460 614	19 501 799

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres		694 929	511 253
Dividendes Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1 4.2	512 815 182 114	359 551 151 702
Revenus des placements monétaires		13 784	14 036
Total des revenus des placements		708 713	525 289
Charges de gestion des placements	4.3	<278 439>	<226 438>
Revenu net des placements		430 274	298 851
Autres produits Autres charges	4.4	- <32 890>	- <27 640>
Résultat d'exploitation		397 384	271 211
Régularisation du résultat d'exploitation		<96>	<1 900>
Sommes capitalisables de l'exercice		397 288	269 311
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titres		96 1 895 503 82 115 <21 944>	1 900 <1 275 570> 84 000 <33 358>
Résultat net de l'exercice		2 353 058	<953 717>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des			
opérations d'exploitation		<u>2 353 058</u>	<u><953 717></u>
Résultat d'exploitation		397 384	271 211
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 895 503	<1 275 570>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		82 115	84 000
Frais de négociation de titres		<21 944>	<33 358>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
Transactions sur le capital		<u>3 586 097</u>	<u>6 495 182</u>
Souscriptions		7 092 672	6 495 182
Capital		6 698 801	6 232 796
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		165 899	190 620
Régularisation de l'exercice		227 972	71 766
Rachats		<3 506 575>	-
Capital		<3 176 897>	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<116 407>	-
Régularisation de l'exercice		<213 271>	-
Variation de l'actif net		5 939 155	5 541 465
Actif net			
		40 404 750	40,000,000
En début de l'exercice En fin de l'exercice		19 434 758 25 373 913	13 893 293 19 434 758
Nombre de parts			
En début de l'exercice		1 319 838	907 864
En fin de l'exercice		1 562 375	1 319 838
Valeur liquidative		16,241	14,725
Taux de rendement		10,30%	-3,78%
I AUX UE I CHUCHICHL		10,3070	-3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 - Presentation de la societe

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
A- Actions et droits rattachés				
ADWYA	70 000	464 431	572 110	2,25%
AMEN BANK	7 350	208 118	191 276	0,75%
ARTES	60 000	426 826	480 060	1,89%
ASSAD	61 775	578 216	495 003	1,94%
ATTIJARI BANK	45 000	821 645	1 073 520	4,22%
BIAT	15 000	1 005 193	1 181 325	4,64%
BT	75 000	606 227	789 975	3,10%
CARTHAGE CEMENT	150 000	506 378	364 050	1,43%
CITY CARS	36 402	398 940	417 640	1,64%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 383	96 820	95 209	0,37%
MAGASIN GENERAL	55 000	1 670 420	1 752 960	6,88%
MPBS	65 000	406 439	472 940	1,86%
ONE TECH HOLDING	99 500	655 902	716 898	2,82%
S.N.M.V.T	71 000	1 786 632	1 557 314	6,12%
SAH TUNISIE	66 115	515 147	709 612	2,79%
SERVICOM	72 155	1 014 238	1 044 660	4,10%
SFBT	80 000	846 885	1 800 960	7,07%
SIMPAR	17 000	856 884	954 533	3,75%
SIMPAR NG 2014	3 778	190 429	192 300	0,76%
SOTIPAPIER	250 000	1 250 000	1 234 000	4,85%
STAR	14 217	2 087 468	2 069 725	8,13%
TPR	100 000	457 160	431 800	1,70%
TUNIS RE	34 917	349 555	349 170	1,37%
TUNISAIR	1 500 000	2 008 936	1 713 000	6,73%
TUNISIE LEASING	33 000	767 042	705 409	2,77%
Total actions et droits rattachés		19 975 931	21 365 449	83,93%

B- Obligations et valeurs assimilés	<u>s</u>			
1-Bons du trésor Assimilables	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
BTA 10 2018 5,5%	1 742	1 699 048	1 716 478	6,74%
BTA 12 2016 5,25%	1 180	1 174 590	1 177 305	4,62%
BTA 01 2018 5,30%	627	618 223	644 297	2,53%
Total BTA		3 491 861	3 538 080	13,90%
		0.24	Walassa	
2-Emprunt National	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif

200 000

3 691 860

23 667 791

205 257

3 743 337

25 108 786

0,81%

14,70%

98,63%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Total EMPRUNT NATIONAL

Total

Total obligations et valeurs

assimilées

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 602 722
Emprunt National	200 000
Actions	7 017 361
	8 820 083

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession	Plus ou moins values réalisées
Bons de trésor assimilables	877 809	37 828	923 878	8 241
Actions	3 992 501		4 066 375	73 874
TOTAL	4 870 310	37 828	4 990 253	82 115

3.2 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Amen Bank Pasteur	173 511	507 860
Achats titres à régler	<19 458>	<237 039>
Ventes titres à encaisser	197 775	
	351 828	270 821

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	31/12/2014	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	68 736	54 324
Rémunération du dépositaire à payer	7 267	2 966
	76 003	57 290

3.4 <u>Autres créditeurs divers</u> :

	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires du commissaire aux comptes	8 561	7 635
Redevance CMF	2 137	1 663
Retenue à la source à payer		453
	10 698	9 751

3.5 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	19 165 447
Nombre de parts	1 319 838
Nombre de détenteurs de parts	266

Souscriptions réalisées

Montant	6 698 801
Nombre de parts	461 315
Nombre de détenteurs de parts entrant	35

Rachats effectués

Montant	3 176 897
Nombre de parts	218 778
Nombre de détenteurs de parts sortant	10

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<21 944	>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 895 503	
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	82 115	
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	269 311	
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	49 492	
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	14 797	
Capital au 31 décembre 2014	24 976 625	
Nombre de parts	1 562 375	
Nombre de détenteurs de parts	291	
Taux de rendement	10,30%	

10,30%

4 – Notes sur l'etat de resultat

4.1 <u>Dividendes</u>:

Le soide de cette lubrique au 31 décembre 2014 se de	31/12/2014	31/12/2013
Dividende SFBT	48 750	47 450
Dividende ATTIJARI BANK	42 872	40 200
Dividende S.N.M.V.T	42 000	34 800
Dividende TUNISIE LEASING	31 605	31 654
Dividende TPR	23 000	28 600
Dividende SIMPAR	25 500	24 315
Dividende ARTES	24 900	22 500
Dividende BT	18 460	20 280
Dividende ASSAD	22 335	19 000
Dividende STAR	18 900	18 778
Dividende BIAT	15 000	16 250
Dividende AMEN BANK	6 852	9 391
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	3 753	9 324
Dividende ADWYA	13 750	7 500
Dividende ONE TECH HOLDING	20 546	-
Dividende SOTIPAPIER	62 500	-
Dividende TUNIS RE	19 250	-
Dividende CITY CARS	26 800	-
Dividende MPBS	4 449	-
Dividende SAH TUNISIE	35 500	-
Dividende SFBT NG	6 094	2 497
Dividende NEW BODY LINE	-	6700
Dividende SOTUVER	-	5 375
Dividende SOMOCER	-	5041
Dividende BH	-	7 200
Dividende G.I.F	-	2 496
Dividende POULINA G H	<u> </u>	200
	512 815	359 551

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 182 114 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire	264 085	214 672
Rémunération du dépositaire	14 354	11 766
	278 439	226 438

4.4 Autres charges :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013	
Redevance CMF	24 329	19 943	
Honoraires du commissaire aux comptes	8 561	7 531	
Autres frais	-	166	
	32 890	27 640	

5 - AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	0,453	0,398	0,428	0,279
Charges de gestion des placements	<0,178>	<0,172>	<0,198>	<0,117>
Revenus net des placements	0,275	0,226	0,23	0,162
Autres produits	-	-	-	-
Autres Charges	<0,021>	<0,021>	<0,026>	<0,016>
Résultat d'exploitation (1)	0,254	0,205	0,204	0,146
Régularisation du résultat d'exploitation		<0,001>	<0,030>	0,051
Sommes capitalisables de l'exercice	0,254	0,204	0,174	0,197
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,213	<0,966>	<0,293>	0,001
Frais de négociation de titres	<0,014>	<0,025>	<0,032>	<0,018>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,053	0,064	0,852	<0,130>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,252	<0,928>	0,527	<0,147>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,506	<0,723>	0,731	<0,001>
Résultat non distribuable de l'exercice	1,252	<0,928>	0,527	<0,147>
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,01	0,146	<0,249>	<0,052>
Sommes non distribuables de l'exercice	1,262	<0,782>	0,278	<0,199>
Valeur liquidative	16,241	14,725	15,303	14,851

Ratios de gestion des placements

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements				
/ actif net moyen	1,14%	1,14%	1,13%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,15%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice /				
actif net moyen	1,63%	1,35%	1,00%	1,89%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière à pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK percevra annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.